



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-069-2023-02

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cabinet du Directeur Général

IDF-2023-02-23-00007 - ARRÊTÉ N°001 /2023 CABDG/IRAS??portant
désignation d un inspecteur au titre de l article L.1435-7 du Code de la
santé publique ?? (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-23-00007

ARRÊTÉ N°001 /2023 CABDG/IRAS
portant désignation d un inspecteur au titre de
l article L.1435-7 du Code de la santé publique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°001 /2023 – CABDG/IRAS

portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;
- VU** le diplôme de niveau I (Science de la nature et de l'homme) détenu par Madame Sophie ELIVON ;
- VU** la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection a été validé par l'EHESP en date du 28 novembre 2019 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Sophie ELIVON est désignée en qualité d'inspectrice pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 2^o :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3^o :** Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
 - d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
 - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site www.telerecours.fr.
- En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

ARTICLE 4° : La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23/02/2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER